

PLAN

- A .Définitions
- OB. Caractéristiques de l'entreprise et de l'entrepreneur
- C. Etapes du montage du projet
- D. Démarches pour créer son entreprise
- E. Devenir autoentrepreneur
- F. Le hubhouse Lille 1 (en annexe)
- G. Bibliographie, sources et sites web
- H. Glossaire

D. DÉMARCHES À EFFECTUER POUR CRÉER LA SOCIÉTÉ

- Pour l'immatriculation : s' adresser au centre de formalités des entreprises (CFE) suivant l'activité de l'entreprise : la CCI, la Chambre des Métiers), ou l'URSSAF
- O Documents à préparer pour la création en société :
 - 2 ex. des statuts enregistrés aux impôts (avec le nom des dirigeants)
 - 1 attestation de dépôt de fonds à la banque
 - Une copie de la demande de publication dans un journal d'annonces légales
 - 1 extrait de naissance ou fiche d'état civil de de 3 mois
 - 1 attestation de non condamnation pour le gérant
 - 1 justificatif de jouissance du local où est situé le siège social
 - 1 attestation de suivi de stage de gestion obligatoire si vous exercez une activité artisanale

 En cas d'entreprise individuelle, les formalités sont simplifiées (pas de capital à réunir, pas d'associé, donc pas de statuts à faire signer et pas de publication d'annonce légale).
 Il faut produire une déclaration de création d'activité non salariée

- Publier l'annonce légale de la constitution de la société (cf. CFE)
- Déposer le capital auprès d'une banque sur un compte bloqué qui vous donnera l'attestation de dépôt. Le capital sera débloqué dès l'obtention du K bis
- Faire enregistrer les statuts de la société au centre des impôts en 4 ex.
- Demander l'immatriculation au CFE qui déclare la société aux organismes sociaux et fiscaux + aux caisses de retraite obligatoires. Celui-ci délivrera un Récépissé de dépôt de création d'entreprise (RDCE qui devra comporter la mention : en attente d'immatriculation
- Pour les bénéficiaires de l'ACCRE, le dossier est à retirer et à rendre au CFE

O Vous recevrez ensuite :

- Le n° d'immatriculation sous 5 jours par courrier
- Votre n° de SIRET et votre code NAF par l'INSEE
- Votre K bis, attestant que la société est bien immatriculée
- Puis choisir une caisse de retraite et adhérer à l'organisme

IAE/M2 EMI/PL

D. POUR TROUVER DES FINANCEMENTS, Y A-T-IL D'AUTRES RECOURS QUE LES BANQUES ?

- La totalité de l'activité ne peut être financée par les banques. Outre ses apports personnels le créateur peut envisager :
 - Les apports familiaux (capital ou prêts)
 - Les emprunts à moyen ou long terme auprès d'établissements spécialisés garantis par l'Etat, comme
 - La garantie de prêt par la BPI pour les TPE et PME en création jusqu'à 200 00 e couverture du prêt jusqu'à 70 %
 - Le prêt d'honneur (sans garantie, ni caution): taux 0, entre 2 et 5 ans, 3 000 à 50 000 e octroyé à la personne et non à l'entreprise (cf. réseau Entreprendre, LMI, PFIL...)
 - La prise de participation minoritaire dans le capital : Cigales, A&S, ADIE, Initiative France...)
 - Les subventions ou aides financières de l'Etat et des CT (ACCRE pour les jeunes (- de 30 ans, sous conditions) et dem. d'emploi, NACRE pour les chômeurs-créateurs

D. RAPPEL SOURCES DE FINANCEMENT

Type de financement	Sources de financement
Prise de participation dans le capital	 Les investisseurs solidaires : cigales, autonomie et solidarité « Love money » pour l'emploi . Financement participatif ou crowdfunding
Prêt	. Banque + BPI France
Prêt d'honneur	. REN, LMI
Subvention	. Etat, collectivités locales
Crédit bail	. Banques, organismes spécialisés

D. (SUITE)

- Les principales sources de financements :
 - Concours, challenges pour la création d'entreprise
 - Love money
 - Crowdfunding
 - Prêts d'honneur (cumulables)
 - Subventions
 - Banques, et garantie par BPI France
- Pour les projets innovants :
 - Business angels
 - Fonds d'investissements

D. COMMENT FINANCER SON ENTREPRISE

- Quelques règles de base à respecter :
 - Le financement de l'activité (BFR) trouve rarement de financement bancaire au moment de la création
 - Ne pas sous-estimer les fonds propres que l'on doit apporter:
 1€ en fonds propres (possibilité d'ajouter les prêts d'honneur)
 permet 1€ d'emprunt (Règle des 50/50)
 - Ajuster la durée de l'emprunt à la durée d'utilisation
 - Rencontrer plusieurs organismes pour faire jouer la concurrence
 - Ne pas surestimer le chiffre d'affaires
 - Mettre en valeur un brevet pour les innovations techniques

D. SÉLECTION (NON EXHAUSTIVE) DU RÉSEAU DES PARTENAIRES

Organismes de conseil

- Boutique de gestion et couveuse : conseil et accompagnement
- CCI Grand Lille et Chambre des métiers

Organismes de financement

- ADIE, aide à la création, micro-crédit (dem. d'emploi)
- Cigales, Autonomie et solidarité, NEF: apport financier et encadrement par un membre de l'asso. pour le suivi pendant 5 ans
- Caisse solidaire : aide aux créateurs de TPE (dom. social et culturel)
- Initiative clé : plateforme d'expertise et de financement (prêts d'honneur pour les demandeurs d'emploi)
- Nord Actif : idem initiative clé pour le département du Nord
- BPI France, accompagnement financier, garantie, prêt
- Réseau Entreprendre, LMI: prêts d'honneur
- ACCRE, NACRE pour les demandeurs d'emploi

Partenaires spécialisés

- Business angels du Nord Lille, aide aux porteurs de projet innovants (financement + accompagnement)
- CD2E : accompagnement des projets techniques liés à l'environnemen 💆
- Extra-muros : accompagnement de projet en économie solidaire et en développement durable
- Initiatives plurielles : soutien à la création pour les femmes, montage projet + suivi post création
- INPI, institut national de la propriété industrielle (brevets, marques, dessins, modèles...)
- Mission locale/CLAP: aide à l'émergence pour les jeunes (- 31 ans)
- Organismes de gestion agréés (aide à la gestion)

D. RESPECTER LES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

- Tenir une comptabilité régulière
- o Emettre des factures conformes à la réglementation
- Respecter :
 - Les échéances fiscales et sociales
 - La législation du travail
 - Les normes d'hygiène et de sécurité et sanitaires
 - La réglementation
 - Les clauses du bail commercial
- Conserver et archiver la correspondance commerciale et les pièces comptables pendant 10 ans

E. STATUT DE L'AUTO-ENTREPRENEUR (CRÉÉ EN JANVIER 2009)

- Accessible à tous (salariés, chômeurs, étudiants, fonctionnaires, retraités, inactifs), souvent pour des activités complémentaires à l'activité principale ou pour tester ses capacités d'entrepreneur
- o Inscription simplifiée en ligne (cf. site lautoentrepreneur.fr) ou à un CFE (plus d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers), mais depuis juin 2014, obligation de s'inscrire au Registre du Commerce (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) pour les artisans
- Cotisations sociales allégées et payées au mois ou au trimestre uniquement après rentrée d'argent et en fonction du CA réalisé (14,1 % + 1% de prélèvement fiscal (PF) pour le commerce, 23,3 % + 2,2 % P.F. pour les professions libérales, 24,6 % + 2,2 % PF pour les services)
- Obligation de déclarer son CA, même si celui-ci est nul, sous peine de pénalité d'un montant de 47 euros (perte du statut après 2 ans sans CA)
- Limitation du CA à 82 200 euros pour le commerce, 32 900 euros pour les services
- La TVA est à payer et non récupérable (coût supplémentaire pour les entreprises clientes de 19,6 %), il vaut donc mieux faire du B to C (pas de problème de TVA) et penser à prendre une assurance complémentaire
- Pour les dem. d'emploi : attention à la retenue par Pôle emploi sur les bénéfices calculée par le fisc

E. STATUT DE L'AUTO-ENTREPRENEUR (suite)

- Tous les documents commerciaux, factures, bons de commande, documents commerciaux comporteront un n° unique d'identification (n° SIREN). Les factures doivent comporter la mention : « TVA non applicable Art. 293 B du CGI »
- Contribution à la formation professionnelle : depuis 2011, obligation de verser un % du CA annuel de 0,3 % pour une activité artisanale, 0,1 % pour une activité commerciale, 0,2% pour les activités de service, 0,2% pour les professions libérales
- Depuis 2014, obligation de verser la Cotisation foncière des entreprises (CFE), des mesures transitoires ont été mises en place pour les créations antérieures. Les entreprises créées en 2014 devront s'acquitter de la taxe en 2015.
- Comptabilité simplifiée: tenir un registre de ventes et/ou d'achats: indiquer les montants et objets en recettes dans un ordre chronologique + mode de paiement + pièces justificatives
- Obligation d'ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité

E. STATUT DE L'AUTO-ENTREPRENEUR (suite)

 En complément du statut d'auto-entrepreneur, l'Assemblée Nationale a adopté en 2010, le projet de loi relatif à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL), afin de séparer et de protéger son patrimoine personnel de son patrimoine professionnel

Quelques chiffres sur les auto-entrepreneurs

- 2009 : CA total = 1Md d' euros
- 2012 : CA total = 5,64 Md d' euros
- CA annuel moyen: 8 350 euros
- Activités privilégiées : services scientifiques et techniques, informatique, web..., éducation, arts, spectacles, activités récréatives
- Profil: 2/3 sont des hommes, âge moyen: 41 ans
- % des de 30 ans = 20 %

AE/M2 EMI/PL

E. AUTO ENTREPRENEUR

Motivations des jeunes A.E. (source APCE)

•	Créer son entreprise	50 %
•	Assurer son propre emploi	42 %
•	Tester un projet d'entreprise	36 %
•	Développer une activité complémentaire	33 %
•	Répondre à une opportunité ponctuelle	23 %
•	Régulariser son activité	10 %

F. LE HUBHOUSE LILLE 1

• Cf. annexe

En conclusion

o Entreprendre,

« C'est se mettre soi-même en danger C'est prendre des initiatives et des risques en exploitant des opportunités et en s'introduisant dans de nouveaux milieux économiques et de nouveaux réseaux sociaux C'est aussi être entrepreneur de sa vie »

G. BIBLIOGRAPHIE (INDICATIVE)

- o de BODINAT H. (2007), Les mystères de l'offre, Village Mondial
- o BOZEK J.P. (2010), Coacher les entrepreneurs, Eyrolles Ed. d'organisation
- FAYOLLE A., FILION L.J. (2006), Devenir entrepreneur, des enjeux aux outils, Ed. Village mondial
- FILION L.J. (2007), Le management des PME, De la création à la croissance, Ed. Pearson Education
- o KIM W., MAUBORGNE R., (2010) Stratégie océan bleu, Pearson
- PAPIN R. (2007), Stratégie pour la création d'entreprise création, reprise, développement, Ed. Dunod
- SARASVATHY S. (2008), Effectuation: Elements of entrepreneurial expertise, Edward Elgar Publishing
- RUSAK J. (2014), Etudes de marché et développements clients, Ed. EMS
- VERSTRAETE T. & JOUISON-LAFITTE E. (2010), Business model pour entreprendre, RIPME, vol. 23, n°1

H. SÉLECTION DE SITES WEB

- o www.jecree.com ; www.apce.com
- www.grand-lille.cci.fr
- www.i_prives.eu (BA)
- www.creativallee.com
- www.jinnove.com
- www.artisanat.fr
- o www.testmace.com
- www.credoc.com (études stat. Éco.)
- www.entreprisecreation.com
- www.reprisedentreprise.com
- o www.lesechosdelafranchise.com
- o www.creer-gerer-entreprendre.fr
- o <u>www.fidealis.com</u> (protection des documents, idées, modèles)
- www.infogreffe.fr (aspects juridiques)
- www.inpi.fr (dépôt de marque, de brevet)

H. SÉLECTION DE SITES WEB (SUITE)

- www.bpifrance.fr (garantie, projets innovants)
- www.reseau-entreprendre.org
- o www.kissKissBankBank , www.kickstarter, www.ulule (crowdfunding)
- o www.jetrouvedesfondspropres.com
- o www.societé.com
- o www.lautoentrepreneur.fr
- o www.auto-entrepreneur.cci.fr
- o www.cfnet.cci.fr
- Blog.auto-entrepreneur.cci.fr
- www.apce.com (kit de l'auto-entrepreneur)
- o www.interdit-aux-hommes.net
- o www.mompreneurs.fr
- http://enactus.fr/ (entrepreneuriat social)

J. GLOSSAIRE

- Aide à la création d'entreprise
 - Outils de financement ou de facilitation de démarche pour la création d'une entreprise
- Business angel (BA)
 - Souvent ancien entrepreneur, en tant que personne physique, il investit de son patrimoine financier dans les créations innovantes à fort potentiel
- Business model (BM)
 - Modèle éco résumant les caractéristiques d'une entreprise, qui explique les mécanismes permettant de créer de la valeur et de la transformer en profits (stratégie de commercialisation, stratégie d'entreprise et sa mise en œuvre)
- Business plan (BP)
 - Il définit le projet et son mode de réalisation. Il permet de mesurer la faisabilité éco du projet pour convaincre ses futurs partenaires financiers

Capital développement

• Investissement minoritaire en fonds propres servant à financer les entreprises ayant atteint une taille significative et qui souhaitent poursuivre leur croissance

Capital risque

 Investissement en fonds propres dans une société (souvent technologique) non cotée à fort potentiel de développement. Les financements relaient le capital d'amorçage et favorisent la constitution de la société. Cet apport permet aussi de financer le développement, la fabrication et la commercialisation des premiers produits

Crowdfunding (financement participatif)

• Favorise le financement de projet de création en s'appuyant sur les contributions du grand public. 3 formes sont possibles : le don avec ou sans contrepartie, le prêt avec ou sans intérêt, l'investissement en obligations ou en actions

Essaimage/Spin off

• Structure créée au sein d'une grande entreprise qui prend son autonomie juridique souvent sous la forme d'une filiale, voire d'une entreprise indépendante dans laquelle la maison mère n'a qu'une participation minoritaire

Etude de marché (EDM)

 Elle identifie les atouts et les contraintes du marché. A l'issue de l'EDM, le porteur de projet est en mesure d'évaluer la concurrence, de proposer une stratégie commerciale, d'estimer le degré d'innovation et la force de son produit

Gazelle ou Jeune Entreprise Innovante

 JEI ou PME en croissance : ce sont les entreprises de – 250 personnes, réalisant un CA de – 40 millions d'euros ou un total de bilan < 27 millions d'euros. Créées depuis – 8 ans, elles réalisent des dépenses de recherche = à au – 15 % des charges totales de l'exercice

Incubateur

• Structure d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet, qui propose la mise à disposition de locaux, de matériels, une assistance juridique et fiscale, des conseils pour la construction du BP ou l'obtention de financements

Intrapreneuriat

 Acte d'entreprendre dans une entreprise qui correspond à toutes les démarches entrepreneuriales innovantes prises par les salariés au sein d'une structure pour en améliorer l'efficacité

Prêt d'honneur

 Coup de pouce financier pour les porteurs de projet n'ayant pas d'apport financiers personnels suffisants pour financer la création ou la reprise d'entreprise. Il permet un effet levier auprès des banques et donne de la crédibilité au projet

Start-up ou jeune pousse

• Jeune entreprise promise à croissante forte et rapide. Ce statut s'applique aux entreprises en technologie innovante et aux TIC